DLP 29-8-88036664
MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS
ABONNEMENT ANNUEL : 70 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 862.20.30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

6 Août 1982 N° de série continue 26 Bulletin n° 26

ARBORICULTEURS : RESPECTER LES DELAIS D'EMPLOI AVANT RECOLTE.

ARBRES FRUITIERS

ACARIENS ROUGES

La période de dépôt des oeufs d'hiver va débuter prochainement. Il est intéressant de réduire les populations existantes afin de limiter le dépôt des oeufs.

A la mi-août, il convient de procéder à une observation attentive pour définir, dans chaque verger, l'opportunité d'un traitement.

- pêcher : 60 % de feuilles occupées
- poirier : 100 formes mobiles pour 100 feuilles
- pommier : 45 % de feuilles occupées.

Cette stratégie de lutte est intéressante particulièrement sur pommier Golden : elle permet d'éviter un traitement délicat au printemps prochain, au moment des éclosions, à une période critique pour la formation du russeting.

Produits utilisables : Tableau du Bulletin n° 24 du 15 Juillet.

CERISIER

Anthracnose - Aucune intervention en l'absence de maladie. Voir nos Bulletins précédents

PECHER

Tordeuse Orientale - Depuis la fin du mois de Juillet l'activité de ce ravageur est très importante : très nombreuses captures (AUBENAS, CHAMBONAS, LAURAC...). La protection doit être soigneusement maintenue en tenant compte des indications données dans nos précédents Bulletins (produits, délais d'emploi...).

Maladies de conservation - Dans tous les cas, associer un fongicide au dernier traitement contre la Tordeuse Orientale (choisir les produits en fonction du délai d'emploi).

POIRIER (variétés tardives) POMMIER

Carpocapse - Depuis la mi-juillet on observe une intense activité de ce ravageur ; le second vol qui a débuté précocement (début Juillet) est très important cette année. En l'absence de lutte aménagée, et en tenant compte des délais d'emploi avant récolte, la protection doit être parfaitement assurée actuellement.

.../...

Maladies de conservation - Profiter du prochain traitement dirigé contre le Carpocapse pour assurer une protection fongicide : voir nos Bulletins précédents.

EXPORTATIONS DE POMMES

De nouvelles dispositions règlementaires viennent d'être prises par certains pays européens, tel que l'Irlande, relatives aux normes de résidus tolérables d'Azinphos éthyl dans les fruits frais. La teneur maximale admissible serait de 0,05 ppm.

Bien que l'Azinphos éthyl soit homologué en France, il convient donc d'éviter son emploi dans les vergers dont la production est destinée à l'exportation.

VIGNE

OIDIUM

Dans les situations très exposées et partout où cette maladie est présente, un dernier traitement peut encore être appliqué au début de la véraison.

Utiliser un des produits suivants :

BAYLETON 5 : 1 kg de produit commercial à l'ha
RUBIGAN 4 : 0,450 l de produit commercial à l'ha
SOUFRE MOUILLABLE : à la dose recommandée par les fabricants

REMARQUE : Dans les pépinières et les jeunes vignes, le maintien de la protection s'impose jusqu'à l'aoûtement du bois.

POURRITURE GRISE (Botrytis)

Les conditions actuelles sont favorables au développement de cette maladie. Nous rappelons la nécessité d'un traitement spécifique au début de la véraison (rappel des indications données dans le Bulletin n° 25 du 27 Juillet).

769